

Migrations internationales dans les pays de la CEMAC

*Amina Vanessa NGAMTIATE & Didier NGANAWARA
Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)
B.P 1556 Yaoundé (Cameroun)*

Résumé

La zone de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui regroupe six pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad), est caractérisée, à l'instar d'autres pays du monde, par de fortes migrations internationales. Durant la période récente, les conflits armés répétés dans certains pays de la sous-région (Centrafrique, Tchad, Congo) ont poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir leurs pays. Ces flux migratoires s'accompagnent des transferts dont l'importance est peu documentée mais qui créent, sans doute, un dynamisme pour le développement. Cependant, les données sur les migrations à couverture nationale et surtout régionale sont rares dans les pays de la CEMAC. Les enquêtes telles que les Enquêtes à Indicateurs Multiples, les Enquêtes Démographiques et de Santé, etc., réalisées dans ces pays ne s'intéressent pratiquement pas à la migration. Compte tenu du fait que ces enquêtes sont des opérations de collecte à thèmes multiples dont la migration n'est qu'une variable d'intérêt et non le centre de l'intérêt, les possibilités d'exploitation de ces opérations connaissent quelques limites, notamment en termes du nombre de questions posées et de la qualité des données collectées. Or, une meilleure connaissance de ces mouvements migratoires est indispensable pour la planification du développement économique et social des pays de la région. En effet, l'élaboration d'une politique efficace aux niveaux national, régional et international dépend de preuves solides. La collecte et l'analyse des données sont essentielles pour comprendre et élaborer des réponses appropriées aux mouvements migratoires. Des données précises et actualisées peuvent aider à évaluer et à suivre l'ampleur et les tendances des mouvements migratoires et à établir le profil des immigrants. De même, elles permettent de concevoir, de mettre en œuvre, et d'évaluer les réponses politiques et les interventions programmatiques.

Cette communication a pour objectif général d'examiner la place qu'occupent les données sur la migration internationale dans les enquêtes nationales dans la zone CEMAC. De façon spécifique, il s'agit (i) de faire un diagnostic des variables sur la migration internationale captées par ces enquêtes; (ii) d'examiner les problèmes de faibles taux de réponses et de biais de sélection dans ces opérations de collecte; (iv) de présenter les méthodes de mesure de la migration internationale à partir de ces données et leurs limites. Des recommandations seront formulées afin d'améliorer la collecte et de permettre ainsi une meilleure compréhension du phénomène.

Mots-clés : Données, migration internationale, enquêtes, CEMAC.

Abstract

The area of the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC), which includes six countries (Cameroon, Central African Republic, Congo, Gabon, Equatorial Guinea, Chad), is characterized, like other countries of the world, by strong international migrations. During the recent period, repeated armed conflicts in some countries of the sub-region (Central African Republic, Chad, Congo) have forced tens of thousands of people to flee their countries. These migratory flows are accompanied by transfers whose importance is little documented but which undoubtedly create a dynamism for development. However, data on migration with national and especially regional coverage are scarce in CEMAC countries. Surveys such as Multiple Indicator Surveys, Demographic and Health Surveys, etc., carried out in these countries have little interest in migration. In view of the fact that these surveys are multi-thematic collection operations whose migration is only a variable of interest and not the center of interest, the possibilities for exploiting these operations are limited, particularly in terms of the number of questions asked and the quality of the data collected. However, a better knowledge of these migratory movements is essential for the planning of the economic and social development of the countries of the region. Indeed, the development of effective policy at national, regional and international levels depends on sound evidence. Data collection and analysis is essential to understand and develop appropriate responses to migratory movements. Accurate and up-to-date data can help assess and track the magnitude and trends of migration flows and profile immigrants. Similarly, they make it possible to design, implement, and evaluate policy responses and programmatic interventions.

The general objective of this communication is to examine the place of international migration data in national surveys in the CEMAC area. Specifically, this involves (i) diagnosing the variables on international migration captured by these surveys; (ii) examining the problems of low response rates and selection bias in these collection operations; (iv) to present methods of measuring international migration from these data and their limitations. Recommendations will be made to improve the collection and thus allow a better understanding of the phenomenon.

Keywords : Data, international migration, Survey, CEMAC.

La migration est devenue l'un des thèmes majeurs dans les préoccupations des pays développés et des pays en développement ainsi que des institutions internationales. Ainsi, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui regroupe six (6) États de l'Afrique Centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale et Tchad) est l'une des régions d'Afrique les plus affectées par les migrations internationales. Mais les études sur ce phénomène dans la CEMAC se heurtent à de nombreuses difficultés parmi lesquelles, la rareté de données statistiques et d'études à couverture nationale et surtout régionale. Contrairement à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) où la migration a fait l'objet de plusieurs enquêtes nationales voire régionales (Lututala, 2000), rares sont les opérations semblables qui aient été menées dans les pays de la CEMAC. La plupart d'études qui y sont réalisées ont été faites sur la base des données des recensements. Or les recensements présentent plusieurs limites d'ordre technique, méthodologique et éthique pour mieux étudier les migrations (Poulain, 1992). En effet, l'intervalle entre deux recensements, généralement de l'ordre de dix (10) ans, est trop long pour rendre compte assez rapidement des évolutions en cours. Très souvent, les délais d'exploitation et surtout de publication sont très longs. Par ailleurs, les recensements souffrent de restrictions liées au nombre de questions qu'il est possible de poser. Par conséquent, ils ne permettent pas de rendre compte des parcours migratoires. En outre, le recensement est une opération de collecte lourde et très coûteuse à mettre en œuvre, ce qui restreint davantage son utilité comme instrument de collecte de données.

Les enquêtes par sondage constituent un mécanisme efficace de collecte des données. Elles permettent de collecter des données aussi sur la migration dans les pays de la CEMAC. Elles ont les avantages d'être souples et moins coûteuses. Les grandes opérations de collecte de données sociodémographiques dans la CEMAC, notamment les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), les Enquêtes à Indicateurs Multiples (MICS) de l'UNICEF sur la situation des enfants et des femmes, les Enquêtes 1-2-3 sur l'Emploi, le Secteur Informel et les Conditions de Vie des Ménages, ne s'intéressent que peu ou pas du tout aux migrations, comme si celles-ci n'avaient aucun lien avec les problèmes qui intéressent ces institutions.

Face à ces lacunes, quelques enquêtes spécifiques ont été menées par certains pays de la CEMAC, notamment l'enquête sur les profils des migrants et l'impact des migrations sur le développement humain au Cameroun (Zourkaleini et al., 2013), et l'Enquête Migration et Urbanisation au Tchad (EMUT, 1998). Ainsi, l'objectif général de cette communication est d'examiner la place qu'occupent les données sur la migration internationale dans les enquêtes de grande envergure dans la CEMAC. De façon spécifique, il s'agit (i) de faire un diagnostic des variables sur la migration internationale captées par ces enquêtes; (ii) d'examiner les problèmes de faibles taux de réponses et de biais de sélection dans ces opérations de collecte; (iii) de présenter les méthodes de mesure de la migration internationale à partir de ces données et leurs limites.

1. Diagnostic des variables captées sur la migration internationale dans les enquêtes

Les enquêtes nationales réalisées dans les pays de la CEMAC (EDS, MICS, ECAM, EDESIC, ...) utilisent des questionnaires standards qui collectent des données assez similaires. Ces données portent entre autres sur les caractéristiques socioéconomiques et la composition des ménages, l'emploi, le secteur informel, l'accès de la population aux services sociaux de base, la santé. Compte tenu du fait que ces enquêtes sont des opérations de collecte à thèmes

multiples dont la migration n'est qu'une variable d'intérêt et non le centre de l'intérêt, les possibilités d'exploitation de ces opérations connaissent quelques limites, notamment en termes du nombre de questions posées. Les données collectées sur la migration portent sur les caractéristiques des migrants (âge, sexe, niveau d'instruction, etc.), le lieu de naissance, le lieu de résidence antérieure, le lieu de résidence au moment de l'enquête, la durée d'installation, la nationalité, le transfert de fonds des migrants à destination de leurs ménages d'origine. Des données sur les émigrants ont été également collectées au moment de leur départ, notamment la destination, le motif de départ, la durée d'absence hors du ménage, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction.

Cependant, ces données sur la migration présentent quelques insuffisances. En effet, la migration internationale n'a pas été saisie dans ces enquêtes conformément aux recommandations internationales. Les migrants sont généralement définis comme des personnes qui ont changé leur lieu de résidence habituel (Nganawara, 2011). Le changement de résidence qui implique la traversée de frontières internationales et la durée de séjour sont entre autres les critères permettant de faire une typologie de la migration internationale. Selon les « Recommandations de l'ONU (1998) sur les Statistiques de la Migration internationale », un migrant international est défini comme toute personne qui change son pays de résidence habituelle. Les migrants à long terme sont des personnes qui se déplacent vers un pays autre que leur pays de résidence habituelle pour une période d'un an au moins, tandis que les migrants à court terme sont des individus qui se déplacent vers un pays pour une période de trois mois au moins et d'un an au plus. Mais ces enquêtes retiennent plutôt une durée minimale de séjour de 6 mois pour capter la migration.

Par ailleurs, les résultats sur le lieu de naissance sont délicats à interpréter car ils englobent des migrations ayant pu intervenir à tous les âges au cours d'une période assez longue et mal définie, entre la naissance des personnes enquêtées et la date de l'enquête. On ignore les migrations multiples intervenues entre la naissance et l'enquête, de même que les allers-retours au lieu de naissance. Cependant, le critère de pays de naissance permet de prendre en considération tous les immigrants indépendamment du fait qu'ils aient acquis ou non la nationalité du pays. Le critère de la nationalité permet d'identifier la population étrangère, qui est constituée des personnes n'ayant pas la nationalité du pays indépendamment de leur lieu de naissance. Cette population est donc constituée des étrangers nés à l'étranger, mais aussi dans le pays. Elle exclut les personnes nées à l'étranger et qui ont acquis depuis leur immigration la nationalité du pays, tout autant que les nationaux nés à l'étranger. Ainsi, la nationalité et le pays de naissance identifient des sous-populations parfois différentes. Toutefois, il est possible d'utiliser conjointement les variables nationalité et pays de naissance pour réduire le biais résultant de l'utilisation séparée des deux variables.

En outre, les données sur les transferts des migrants ne tiennent pas compte ni des transferts destinés à financer des projets de développement au niveau communautaire, ni des transferts d'épargne réalisés par les migrants dans une perspective de retour au pays. Celles sur les caractéristiques des émigrants n'ont pas été collectées au moment de l'enquête, mais uniquement au moment de leur départ, ce qui limite leur utilisation. On relève l'absence d'informations sur l'activité économique des émigrants et sur leur situation matrimoniale.

2. Problèmes de faibles taux de réponse et de biais de sélection dans les enquêtes

Les Enquêtes auprès des Ménages réalisées dans les pays de la CEMAC, les EDS et les MICS sont des enquêtes par sondage représentatives de la population au niveau national. La qualité des données recueillies à la suite de telles enquêtes est directement fonction du plan d'échantillonnage choisi. Lorsque l'échantillon est assez important et qu'il est tiré d'une partie représentative de la population, il est alors possible d'en tirer des conclusions applicables à l'ensemble de la population. Mais le plan d'échantillonnage de ces enquêtes n'est pas spécialement conçu pour retrouver les migrants. Ce qui peut être à l'origine de faibles taux de réponses et de biais de sélection constatés dans les études sur la migration à partir de ces sources.

En effet, les bases de sondage de ces enquêtes sont constituées des Zones de Dénombrement (ZD) issues des recensements généraux de population réalisés dans les pays et stratifiées par région ou province, en zones urbaine, semi-urbaine et rurale. Les échantillons sont aléatoires, stratifiés et tirés à deux degrés. Au premier degré, les ZD sont tirées avec une probabilité proportionnelle à leur taille. Au second degré, un nombre fixe de ménages sont sélectionnés avec un tirage systématique à probabilité égale dans chacune des ZD tirées. Le choix des ménages ne tient pas compte de critères sur les migrants comme dans le cas de l'enquête sur les profils des migrants réalisée au Cameroun en 2012 qui a retenu 15 ménages au second degré dont 10 ayant au moins un migrant international et 5 sans migrant. En l'absence d'un critère sur les migrants, les cas couverts seront insuffisants pour une analyse efficace.

3. Méthode de mesure de la migration internationale dans les enquêtes

La méthode de mesure de la migration internationale dans les enquêtes réalisées dans la CEMAC consiste à rapprocher le pays de naissance à celui de résidence au moment de l'enquête. Les personnes pour lesquelles ces deux pays diffèrent sont identifiées comme des immigrants internationaux durée de vie tandis que celles pour lesquelles ils sont identiques, sont classées comme des non-migrants. Par ailleurs, on peut croiser le pays de résidence au moment de l'enquête avec le pays de résidence à une date antérieure afin d'apprécier le caractère récent ou non de la migration internationale. Le croisement des pays de résidence au moment de l'enquête et à une date antérieure avec le pays de naissance offre la possibilité de saisir les migrants internationaux de retour et les migrations internationales multiples. Les migrants internationaux de retour sont ceux pour lesquels le pays de résidence au moment de l'enquête est identique au pays de naissance, mais différent du pays de résidence à une date antérieure.

Par ailleurs, le pays de résidence antérieure associé à la durée de résidence au moment de l'enquête renseignent géographiquement et temporellement sur la dernière migration internationale de l'individu. De plus, la connaissance de la durée de résidence offre la possibilité de calculer des taux d'immigration internationale. Ce qui est important pour une meilleure compréhension du phénomène. On peut scinder la durée d'installation en sous-périodes et définir des catégories de migrants internationaux en distinguant les migrants internationaux anciens des migrants internationaux récents. Par exemple, ceux qui se sont installés depuis moins de 5 ans, de 5 à 10 ans, etc.

Cette méthode a l'avantage d'être peu exigeante, car elle compare deux situations à un moment donné. Mais elle a l'inconvénient de ne pas saisir les situations intermédiaires. La mesure de la migration internationale à partir du pays de naissance ne permet pas de connaître le calendrier de la migration et de savoir à quel moment elle a été effectuée. Par conséquent, il est difficile de calculer les taux de migration par période ou par âge pour mieux analyser le phénomène. La mesure à partir du pays de résidence antérieure et de la durée d'installation ne concerne que la dernière migration internationale.

En définitive, les enquêtes nationales réalisées dans les pays de la CEMAC saisissent très peu ou partiellement des données sur la migration internationale. Pourtant, ces pays enregistrent des flux migratoires importants qui s'accompagnent des transferts dont l'importance est peu documentée. Il est important d'améliorer la collecte pour une meilleure prise en compte de ce phénomène.

Références bibliographiques

Lututala, M. (2000). *Les migrations en Afrique Centrale : caractéristiques, enjeux et rôles dans l'intégration et le développement des pays de la région.*

NGANAWARA D. (2011), Les données sur les migrations internationales dans les pays de la CEMAC: Sources, concepts et problèmes de comparabilité internationale in : *Marie-Eve Tremblay et al. (éds) Pratiques et méthodes de sondage*, Dunod, Paris.

Poulain, M. (1992). Un projet d'harmonisation des statistiques de migration internationale au sein de la Communauté Européenne. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.8.

Zourkaleini Y., Mimche H., Nganawara D. etc. (2013), Un regard vers le sud: Profil des migrants et impact des migrations sur le développement humain au Cameroun, Observatoire ACP sur les migrations, Bruxelles - Belgique, Rapport de recherche, 147p.